

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1254

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Blein, M. Brottes, Mme Massat, M. Potier, M. Da Silva,
M. Roig, Mme Rabin, Mme Descamps-Crosnier, M. Roman, Mme Chapdelaine, M. Clément et les
membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 31

Supprimer l'alinéa 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer l'alinéa relatif à la compétence en matière de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. Dès lors qu'une concertation est actuellement en cours sur la transition énergétique, à l'initiative du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, il est souhaitable de ne pas interférer avec le débat national et d'attendre le futur projet de loi relatif à la transition énergétique pour traiter de l'exercice de cette compétence.